

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

DÉLIBÉRATION n° 2012/10/23-07

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 23 octobre 2012, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education,

Vu le Code du Domaine de l'Etat,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille, adoptés par l'assemblée constitutive provisoire en sa séance du 14 octobre 2011,

DÉCIDE :

OBJET : Attribution de trois concessions de logement

Le conseil d'administration approuve l'attribution de trois concessions de logement aux agents suivants :

- Mme Stéphanie CAVAILLES-GODET (RAD du site Aix-en-Provence de l'IUFM)
- M. Patrick BARKATE (RAD de l'IUT de Marseille)
- M. LOPEZ (Concierge à l'UTL)

Le tableau annexé à la présente délibération précise les caractéristiques des logements concernés.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 28

Fait à Marseille, le 23 octobre 2012


Yvon BERLAND
Président de l'Université d'Aix-Marseille



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 OCTOBRE 2012

Concessions de logement

Site	Type de concession	Ancien bénéficiaire	Nouveau Bénéficiaire	Caractéristiques du logement	Adresse	Date d'effet
IUFM Site d'Aix-en-Provence	NAS	Mme Stéphanie HUGUET	Mme Stéphanie CAVAILLES-GODET RAD de site	120 m ²	IUFM Aix-Marseille 2, Ave Jules ISAAC 13626 Aix en Provence	1er novembre 2012
IUT de Marseille	NAS	Mme Magali TORCK	M. Patrick BARKATE RAD IUT de Marseille	112 m ²	IUT 142 traverse Charles Susini 1 13013 Marseille	12 octobre 2012
UTL Site de Marseille	NAS	néant (l'UTL a emmenagé dans les locaux courant 2011)	M. LOPEZ Concierge	80 m ²	11, Rue Edmond Rostand 13006 Marseille	22 août 2011